

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 10 MAI 2021**

**SÉANCE OUVERTE A 20 H 05**

**Présent-e-s :**

- M. André PHILIPP, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Bansa SIGAM
- MM. Jonathan CHRISTIN, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

**Exécutif :**

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

**Procès-verbal :**

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

---

**ORDRE DU JOUR**

- I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2021
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- IV. COMMUNICATION DES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2021
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MOTION « BONS DE SOLIDARITÉ AUX HABITANT-E-S, UN BOL D'AIR POUR NOS COMMERCES »
- VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES
- VII. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL
  - Élection des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue, remercie pour la présence des membres du Conseil municipal, et salue le public, Monsieur Philippe DUPERRIER.

---

## **I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2021**

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 avril 2021.

**11 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Madame GUARDIOLA absente lors de la séance du 28 avril 2021).**

---

## **II. RAPPORTS DE COMMISSIONS**

Aucun rapport de commission.

---

## **III. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE qui répond à deux questions posées lors de la séance du 28 avril 2021.

### Ressources humaines

Suite à la question de Monsieur CHRISTIN, il informe que Madame Pascale POCHON a quitté ses fonctions au 30 avril 2021. Ce poste (à 60%) sera pourvu à nouveau dès le 1<sup>er</sup> juin 2021. La Commune a reçu plus de 500 candidatures.

### Comptes 2020 / Annexes

En réponse à la question de Monsieur RAEMY, relative aux indicateurs financiers, plus particulièrement la dette brute par rapport au revenu, Monsieur NOVELLE rappelle que les annexes sont le reflet des comptes. Les CHF 7 mios de dette correspondent à de nombreux investissements – validés/votés par le Conseil municipal, ainsi que l'autorisation d'emprunter – réalisés au fil des ans. En 25 ans, la Commune d'Aire-la-Ville a investi pour plus de CHF 19 mios de travaux, sans compter Cadiom (CHF 9 mios) et la Crèche (CHF 4 mios / qui sera autofinancée). La dette diminuera grâce aux amortissements annuels. Monsieur NOVELLE ajoute que la trésorerie de la Commune s'élève, à ce jour, à plus de CHF 4 mios, ce qui représente une dette nette d'environ CHF 3 mios. Les finances de la Commune sont donc saines.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH.

### Promotions – école primaire

Informe que la direction générale de l'enseignement obligatoire a interdit à toutes les écoles primaires du canton d'organiser une fête en soirée, ouverte aux familles et la population. Seules des animations en journée et sur temps scolaire peuvent être et seront organisées à Aire-la-Ville.

---

La nuit est belle

Rappelle la deuxième édition de la nuit est belle le 21 mai 2021, extinction de l'éclairage public. Madame RAMBACH invite toutes et tous à prendre part à cet événement.

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ qui n'a pas de communication.

#### **IV. COMMUNICATION DES DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2021**

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Mercredi 22 septembre 2021 – 20h00

Lundi 18 octobre 2021 – 20h00

Lundi 22 novembre 2021 – 20h00

Lundi 20 décembre 2021 – 19h00

Monsieur NOVELLE ajoute que la commission finances (étude du budget 2022) aura lieu le 21 octobre 2021.

#### **V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MOTION « BONS DE SOLIDARITÉ AUX HABITANT-E-S, UN BOL D'AIR POUR NOS COMMERCES »**

Le Président passe la parole à Monsieur ZBINDEN.

A la lecture du rapport de la commission des finances, Monsieur ZBINDEN a été ravi de voir que le principe de la motion a été adopté à l'unanimité. Concernant le montant du bon, il avait proposé le montant de CHF 20.00/bon. Toutefois, au moment de la rédaction de la motion, il n'avait pas l'information que plusieurs manifestations, dont la fête du 1<sup>er</sup> Août et des promotions (animation seulement en journée pour les enfants), seraient annulées et que les comptes 2020 présenteraient un boni de plus de CHF 95'000.00.

Il souhaite apporter encore quelques chiffres. Un bon à CHF 30.00 représente :

- 16,25% du boni 2020
- 0,41% des charges 2021 (selon budget)

Ces bons alloués ne seront peut-être pas tous utilisés, ce qui diminuera d'autant la dépense. Sa proposition était de CHF 11'000.00 (CHF 20.00/bon) et la proposition de la commission des finances est de CHF 16'000.00 (CHF 30.00/bon).

Monsieur ZBINDEN invite les membres du Conseil municipal à voter un montant de CHF 30.00/bon par ménage.

Le Président remercie pour les explications et met la délibération au vote.

Valeur du bon :

- CHF 20.00 – aucune voix
- CHF 30.00 – 10 voix pour, 1 contre (Monsieur LANZA), 1 abstention (Madame GUARDIOLA)

Crédit budgétaire supplémentaire :

- CHF 16'000.00 (Bon de CHF 30.00/bon/ménage) – 10 voix pour, 1 contre (Monsieur LANZA), 1 abstention (Madame GUARDIOLA)

Entrée en vigueur :

- A la fin du délai référendaire : 1 pour (Monsieur FUMEAUX)
- Avec la clause d'urgence : 8 pour, 3 abstentions (Mesdames GUARDIOLA, HENRIOD et Monsieur FUMEAUX), 1 contre (Monsieur LANZA)

Monsieur ZBINDEN s'étonne du vote de Monsieur LANZA contre une action pour la collectivité, lui qui défend la baisse du centime additionnel. Pour Monsieur LANZA, une bonne action en faveur de la population est pérenne, sur la durée, comme la baisse du centime, contrairement à cette action immédiate.

vu la motion de M. Ludovic ZBINDEN

*La crise sanitaire due au COVID-19 a porté atteinte à notre économie locale. Dans ce contexte, Monsieur ZBINDEN pense qu'il est important d'apporter notre soutien aux citoyens et aux commerces de proximité par une action solidaire.*

*En effet, la fragilité de nos commerces doit susciter une réaction de notre part. De ce fait, Monsieur ZBINDEN propose d'allouer un bon cadeau d'une valeur de CHF 20.00/ménage (environ 470) et utilisable uniquement dans les commerces/restaurants de notre commune.*

*Le budget total de cette action est estimé à **CHF 11'000.00**.*

*Cette action permettra d'injecter de l'argent dans notre économie, de lui donner un coup de « booste » et surtout envoyer un message fort de solidarité vis-à-vis de la population aérienne.*

*Monsieur ZBINDEN demande si les membres du Conseil municipal sont disposés à allouer un budget de CHF 11'000.00 pour l'octroi d'un bon d'une valeur de CHF 20.00/ménage, la création du bon et l'envoi postal. Budget:*

- Bons : 470 à CHF 20.00, soit CHF 9'400.00
- Envoi : 470 à CHF 1.00, soit CHF 470.00
- Création du bon : estimatif de CHF 1'000.00

*Au vu de ce qui précède, Monsieur ZBINDEN invite à voter favorablement cette action en faveur de la collectivité.*

vu le rapport de la commission finances, du 15 avril 2021,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

**DÉCIDE**

1. De fixer le montant d'un bon à CHF 30.00/ménage.
2. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2021 (qui peut s'étendre sur 2022) de CHF 16'000.00 destiné à l'octroi d'un bon de CHF 30.00/ménage (environ 470 ménages). Le budget comprend la création du bon, l'envoi ainsi que la valeur du bon. La validité du bon sera d'une année dès sa mise en place, au plus tard à l'automne 2021.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2021 (voire en 2022) sur le compte 5710.00.36370.00.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
5. De munir la présente délibération de la clause d'urgence vu que son exécution ne souffre aucun retard dû à un référendum.

**La délibération est validée par 10 pour, 1 contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Madame GUARDIOLA).**

---

## **VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTÉGRALITÉ Y COMPRIS LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES**

Sans commentaire ou remarque, le Président met la délibération au vote.

vu que conformément à l'art. 30 al.1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission finances du 15 avril 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

### **D É C I D E**

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de **CHF 4'034'545.62** aux charges et de **CHF 4'130'354.00** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **CHF 95'808.38**.
3. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **CHF 441'895.13** et résultat extraordinaire de **CHF - 346'086.75**.
4. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de **CHF 883'399.60** aux dépenses et de **CHF 322'000.00** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **CHF 561'399.60**.
5. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de **CHF 31'158'904.05**.
6. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de **CHF 129'875.50** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
7. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**La délibération est validée par 11 pour, 0 contre et 1 abstention (Monsieur LANZA).**

---

## **VII. BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Élection des membres pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022

### Présidence

Le Président propose Monsieur LANZA comme Président pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 et lui demande s'il accepte. Monsieur LANZA répond positivement. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

### Vice-Présidence

Le Président propose Monsieur ZBINDEN comme Vice-Président pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022 et lui demande s'il accepte. Monsieur ZBINDEN répond positivement. Le Président demande s'il y a d'autres propositions. Cela n'étant pas le cas, il demande qui est d'accord avec cette proposition. **12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

### Secrétaire

Le Président demande qui se présente et met au vote les deux candidatures :

- Madame MOULLET-BOUCHARDY, **9 voix pour**
- Madame HENRIOD, **3 voix pour**

Madame MOULLET-BOURCHARDY est nommée en qualité de Secrétaire pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022.

Les membres du Bureau, Monsieur LANZA, Président, Monsieur ZBINDEN, Vice-Président et Madame MOULLET-BOUCHARDY, Secrétaire, sont chaleureusement félicités.

---

## VIII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

---

## IX. QUESTIONS ET DIVERS

### Monsieur ZBINDEN

- Zone de pique-nique sur les berges du Rhône : les tables et les bancs ont été changés. Monsieur NOVELLE informe que ce n'est pas la Commune, probablement le canton ou une association.

### Monsieur FUMEAUX

- Chemin des Picolates : un banc est cassé. Monsieur NOVELLE prend note.
- 

Le Président clôt la séance à 20h27.